Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du collège Albert Camus de La Rochelle (17) > Espace parents

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-acamus-la-rochelle/spip.php?article939 - Auteur: Renan Camenen



CONTINUITE PEDAGOGIQUE & ADMINISTRATIVE

publié le 01/04/2021 - mis à jour le 03/04/2021

A la suite de l'intervention du Président de la République du mercredi 31 mars, le ministre de l'Éducation Nationale annonce de nouvelles mesures concernant les établissements scolaires, qui s'appliqueront à partir du 5 avril 2021 (hors Outre-mer), dans le cadre de la stratégie de freinage de l'épidémie.

Ces mesures prévoient :

- à partir du 5 avril, des cours en distanciel pour les écoles, collèges et lycées ;
- à partir du 12 avril, deux semaines de vacances scolaires pour toutes les zones ;
- à partir du 26 avril, le retour en classe pour les écoles maternelles et élémentaires, et des cours en distanciel pour les collèges et lycées ;
- à partir du 3 mai, le retour en classe pour les collèges et lycées, le cas échéant avec des jauges adaptées.

Le plan de continuité pédagogique est mis en œuvre dès ce jour.

Le collège assure une permanence administrative lors des deux semaines d'enseignement en distanciel : de 9h à 12h - de 14h à 16h.

Cordialement.

P. Beltoise Principal



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.